

Assemblée communale du 13 décembre 2017

Au nom du Conseil communal, **M. le syndic** salue cordialement et souhaite la bienvenue aux 41 citoyens qui participent à cette assemblée du budget 2018.

Votre présence nous réjouit et se traduit comme un encouragement, donnant un signe clair de l'intérêt des citoyens à la gestion et à l'avenir de notre commune.

Cette assemblée ordinaire a été légalement convoquée en application de l'article 12 de la loi sur les communes. La convocation s'est faite par insertion dans la FO n° 46 du 17 novembre 2017, par affichage au pilier public, sur le site internet www.echarlens.ch et par avis tout ménage du 17 novembre 2017.

Il adresse des salutations particulières aux citoyennes et citoyens pour qui c'est la première participation à une assemblée de commune à Echarlens et leur fait part de mon souhait de bienvenue dans notre village.

S'est excusé pour cette assemblée : M. Olivier Gapany.

M. le syndic procède à la nomination des scrutateurs, soit : MM Jacques Pugin, Gilles Seydoux et Mme Severine Noël.

M. le syndic remercie ces personnes de participer activement à cette assemblée.

M. le syndic précise que l'assemblée vote à main levée sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Par ailleurs, toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages.

M. le syndic précise également que l'assemblée est enregistrée sur support magnétique afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement et **M. le syndic** déclare les délibérations officiellement ouvertes.

M. le syndic demande s'il y a des remarques par rapport à l'ordre du jour proposé et, le cas échéant, il invite l'assemblée à se prononcer sur son contenu, à savoir :

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mai 2017**
2. **Budget 2018**
 - 2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement
 - 2.2 Présentation du budget d'investissement, financement
 - (a) Ecole – changement des fenêtres
 - (b) Numérisation du réseau d'eau (complément PIEP)
 - (c) Travaux PGEE - suite
 - (d) Révision PAL - suite
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation du budget 2018

3. **Présentation de la planification financière 2018 – 2022**

4. **Informations du Conseil communal**

5. **Divers**

M. le syndic demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler par rapport à ce tractanda.

Comme ce n'est pas le cas, il propose de l'approuver par main levée.

Le tractanda étant accepté, nous pouvons dès lors passer au point 1 de cette assemblée.

1.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mai 2017

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document était disponible pour consultation au bureau communal et sur le site internet de la commune.

M. le syndic demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction et considère le document comme adopté.

2.- Budget 2018

En vertu de l'article 88 al 2, de la loi sur les communes, le projet de budget était disponible pour consultation au bureau communal.

2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement

Concernant la présentation du budget de fonctionnement, chaque conseiller responsable du dicastère en question présente son propre budget.

Cependant, **M. le syndic** tient à préciser que le Conseil communal dans son ensemble respecte la collégialité, se déclare solidaire des chiffres proposés et en accepte la responsabilité.

Les éléments du budget 2018 sont à disposition sur les tables. Ceux-ci sont également présentés au beamer et les commentaires seront faits par les conseillers, là où une explication est nécessaire.

M. le syndic rappelle à l'assistance qu'elle a en tout temps la possibilité de demander des éclaircissements au fur et à mesure de la présentation du budget par les conseillers.

01.300.00 – Traitement du Conseil communal

Augmentation due au traitement du Conseil communal, respectivement le passage à 7 membres au lieu de 5 pour cette nouvelle législature au budget 2017. D'après les comptes on a réadapté ce poste pour 2018.

21.352.20 – Participation Cercle scolaire primaire

Il y a une augmentation de CHF 17'000.00 en raison principalement des coûts de transport. Depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi scolaire, les transports sont à la charge des communes, ce qui va engendrer d'importants frais pour la plupart des communes du canton.

21.365.30 – Subvention AES La Passerelle

Une augmentation importante (+ CHF 34'000.00) en comparaison du budget 2017 en raison du déménagement de l'AES dans les bâtiments scolaires de Marsens pour la prochaine rentrée scolaire.

Notre contrat de location avec Humilimont se termine en juillet 2017 car nous n'avons plus la possibilité de poursuivre cette location. L'accueil extrascolaire rejoindra donc l'école et nous louerons deux salles de l'école enfantine dès le mois de juillet 2018. Ce déménagement est favorable à notre structure sur différents points comme celui de la sécurité, de la collaboration avec l'école et les devoirs surveillés. Ces différents frais sont pris en charges par les trois communes : Marsens-Sorens-Echarlens.

Soit pour l'année 2018 une participation de CHF 24'809.00 pour la commune de Marsens, de CHF 10'269.00 pour Sorens et pour Echarlens, une participation de CHF 9'527.00.

29.301.00 – Salaires personnel de conciergerie

Le chiffre de CHF 20'000.- a été adapté aux dépenses de cette année, car il y a toujours plus à faire.

29.314.00 – Entretien des bâtiments

En plus de l'entretien courant, on a aussi prévu de refaire la peinture au sous-sol (salle de bricolage) + divers travaux mobilier.

33.314.00 – Entretien place de parc et jardins, fleurs

Poste légèrement en baisse car, contrairement à l'année dernière, nous n'avons pas prévu de travaux particuliers, hormis d'acheter des bacs à fleurs pour fixer sur les signaux d'entrée de localité.

40.352.01 – Participation à l'agrandissement hôpital

Une bonne nouvelle, car la dernière annuité de l'hôpital de Riaz due par les communes a été payée en décembre 2017, soit 13 ans plus tôt qu'estimé, grâce à des taux préférentiels et une bonne gestion du RSSG quant aux versements des acomptes dus par les communes

40.352.10 – Participation Ambulances Sud Fribourgeois

Augmentation due à la demande toujours en hausse, ainsi qu'au changement de gestionnaire, puisque c'est le réseau de santé des 3 districts (Glâne, Veveyse et Gruyère) qui reprend au 1^{er} janvier la gestion des ambulances Sud-fribourgeois selon les statuts de l'association constituée le 6 décembre 2017 à Semsales. Avant c'était l'HFR qui gérait ce service.

41.352.20 – Participation des 4 EMS

Budget peu élevé au fait que la problématique des caisses de pension pour l'association ainsi que celle du terrain, des situations pas encore réglées à ce jour.

44.352.10 – Participation soins et aides à domicile

Augmentation due à la forte demande, les hôpitaux réduisant de plus en plus les jours d'hospitalisation, les soins à domiciles sont fortement sollicités.

44.365.20 – Service puériculture Croix-Rouge

Augmentation due à la hausse du prix par habitant ayant passé de CHF 2.50 à CHF 3.50 selon requête de la Croix-Rouge Gruyère, ce qui a été accepté par les communs et approuvé par le comité + assemblée délégués RSSG en juin 2017.

54.365.00 – Subventions garderies

Cette augmentation est due au nombre d'enfants de notre commune fréquentant des crèches –garderies. La commune est tenue de subventionner ces familles selon des barèmes imposés.

57.352.00 – Participation homes pour personnes âgées

Augmentation due à nouvelle loi Senior +, entrant en vigueur au 01.01.2018 obligeant la mutualisation cantonale des frais financiers et la mise en place d'un pot commun dans le district financé selon clé de répartition de l'ARG.

58.352.40 – Participation au service des curatelles

Service en hausse selon un nouveau barème instauré par la Justice de Paix.

70.312.01 – Frais d'électricité

Concerne les frais d'électricité pour le pompage, la commande du réservoir et le réservoir lui-même.

70.314.00 – Contrat d'entretien et fontainier

Concerne les charges du fontainier reprises à l'AMER 55/45 % pour Marsens/Echarlens. Contrat Hinni pour les vannes/nouveau. Contrat Hinni, Base de données BH/reprise AMER. Entretien Système Lorno/Reprise AMER.

70.314.10 – Canalisations / entretien

Il s'agit de la mise en place de piquets à neige sur hydrantes et pose d'une ventouse à Montmelley pour éviter les problèmes d'air et autres, rencontrés dans ce secteur. Frais d'entretien ancienne conduite AMER et frais d'analyse d'eau.

72 – Ordures ménagères

Taux de recouvrement de 79 %, au-delà des 70 % requis.

81 – Forêts

Suite à l'assemblée 2016 liée à la fusion des Corporations de triage Berra et Gilboux, on va passer en gestion commune et une charge d'exploitation pour les communes qui va passer par la Corporation. Seul un montant de CHF 3'000.00 a été prévu pour en cas d'interventions lors d'intempéries ou autres.

Il faut dire que c'est une situation qui s'améliore pour nous et nous évite les grosses pertes.

90.400.00 - - Impôts : revenu, personnes physiques

Prévision d'une augmentation des rentrées d'impôt pour cette année 2018.

93 – Péréquation financière

C'est une ressource que l'on reçoit de Fribourg et sur laquelle nous n'avons aucune influence. L'augmentation provient de la baisse de notre indice de potentiel fiscal par rapport aux autres communes.

942.314.10 – Entretien bâtiments d'alpage

Pas de travaux prévus, mais il s'agit de prévisions pour d'éventuelles réparations.

943.314.00 – Entretien de l'immeuble

En plus de l'entretien courant, une hotte de ventilation devra être changée à la cuisine du restaurant. Cette hotte, trop étroite et qui n'aspire pas entièrement la vapeur a provoqué, au fil des ans, le décollement du plâtre du plafond de la cuisine. Nous avons été contraints de le refaire entièrement cet été.

943.315.00 – Entretien mobilier et installations techniques

Montant qui ne figurait pas au budget de l'année dernière, car nous avons ventilé différemment ces coûts. Ce montant sera alloué notamment à l'entretien des installations électriques telles que sonorisation ou beamer et également à l'entretien des tables et des chaises.

99 – Postes non ventilables

M. Laurent Gremaud précise que l'amortissement libre est l'amortissement des actifs de la commune.

Récapitulation du budget de fonctionnement 2018

Total de charges	CHF 3'216.710.25
Total de revenus	CHF 3'130.694.30

Le résultat du budget démontre un excédent de charges de fonctionnement de CHF 86.015.95, soit un excédent de charges en dessous du 5% autorisé par la loi sur les communes et équivalent à celui de l'année passée.

Budget 2018 - fonctionnement



21

Evolution des résultats (budget - bouclément)



Les comptes ont jusqu'à date toujours été positifs, particulièrement en 2010 (effet du rattrapage des impôts 2008 et 2009 [comptes 2010 avec presque la totalité des taxations fiscales 2009, meilleures que budgétées par le canton]) et aussi en 2012 (effet marqué des rentrées extraordinaires dues aux opérations immobilières et aux prestations et bénéfiques en capital. Ces boucléments positifs dépendent clairement de ces recettes extraordinaires, qui ne peuvent être budgétées qu'avec prudence. Nous relevons surtout une détérioration générale des résultats des budgets, négatifs depuis 2006 et qui se péjorent sensiblement depuis 2013. De l'avis du conseil, cette situation n'est pas viable à moyen terme, et des recettes supplémentaires seront nécessaires à la commune pour assumer toutes les tâches qui lui sont dévolues.

2.2. Présentation du budget d'investissement, financement

2.2.a 29.503.80 – Ecole changement des fenêtres

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Christian Tinguely** qui précise que le but de cet investissement est de terminer le changement des anciennes, voire très anciennes fenêtres de l'école, 19 fenêtres doivent encore être changées. Certaines ne ferment plus correctement et causent des déperditions de chaleur importantes. De plus, certaines ont encore des carreaux fixés avec du mastic à l'huile de lin et celui-ci se brise avec les intempéries.

Financement :

M. le syndic précise que cet investissement peut être entièrement financé par prélèvement de la réserve sur l'école.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'assistance à approuver ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 20'000.00.

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

Vote de l'assemblée :

M. le syndic demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour le changement des fenêtres à l'école, ainsi que son mode de financement, pour un montant de CHF 20'000.00, lèvent la main.

Résultat du vote : Ce crédit d'investissement est approuvé à l'unanimité.

2.2.b. 70.501.45 – Numérisation du réseau d'eau (Complément PIEP)

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Pascale Mauron** qui précise que c'est un nouveau plan relevé, avec GPS des conduites et vannes eau claire, relevés nécessaires pour le PIEP et nécessaire lors d'interventions pour retrouver les conduites.

Financement :

M. le syndic précise que cet investissement va être entièrement financé par le fonds propres de la commune.

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

Vote de l'assemblée :

M. le syndic demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour la numérisation du réseau d'eau (complément PIEP), ainsi que son mode de financement, pour un montant de CHF 20'000.00 lèvent la main.

Résultat du vote : Ce crédit d'investissement est approuvé à l'unanimité.

2.2. c. 71.501.07 – Travaux PGEE suite

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **M. Pascal Mauron** qui annonce que suite au contrôle PGEE 2017, réflexion de refaire la canalisation « Surville / Rte de la Scie » pour un montant de CHF 35'000.00. et le remplacement de la conduite « Surville / Epessous » pour un montant de CHF 10'000.00. Total de CHF 45'000.00.

Financement :

M. le syndic précise que cet investissement est financé par la réserve sur l'épuration des eaux.

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

Vote de l'assemblée :

M. le syndic demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour la suite des travaux PGEE 2017 ainsi que son mode de financement, pour un montant de CHF 45'000.00 lèvent la main.

Résultat du vote : Ce crédit d'investissement est approuvé à l'unanimité.

2.2. d. 79.501.16 – Révision du PAL - suite

Pour la présentation de ce nouvel investissement, la parole est passée à **Mme Fabienne Kamm** qui explique que cet investissement est demandé pour la finalisation de la mise à l'enquête du PAL.

Au départ la commune était partie sur un budget pour une révision relativement simple mais de fil en aiguille différentes directives ont été imposées par le Canton ce qui nous a amenés à faire des études plus poussées ainsi que le traitement de dossiers reçus en cours de route. Nous avons dû revoir les honoraires de notre urbaniste qui ont dû faire face à la réalisation de documents pas prévus au départ.

Après de nombreuses discussions, nous avons réussi à nous mettre d'accord sur un forfait final de CHF 30'000.00.

Financement :

M. le syndic précise que cet investissement est financé par le fonds propre de la commune.

Préavis de la commission financière :

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

Vote de l'assemblée :

M. le syndic demande que les personnes qui approuvent le crédit d'investissement pour la révision PAL - suite ainsi que son mode de financement, pour un montant de CHF 30'000.00 lèvent la main.

Résultat du vote : Ce crédit d'investissement complémentaire pour le PAL est approuvé à l'unanimité.

Récapitulatif du budget des investissements

M. le syndic informe que le montant total des charges pour les nouveaux investissements se monte à CHF 115'000.00.

2.3. Rapport de la commission financière sur le budget de fonctionnement et d'investissements

La commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés en novembre afin d'examiner la situation financière de la commune et de préparer le budget. Ce dernier vous est présenté ce soir en assemblée communale.

La situation présentée il y a 12 mois n'a pas fondamentalement changé. La marge nette d'autofinancement est faible et ne permet que les investissements essentiels. Le Conseil communal a effectué une pondération des intérêts et seuls ceux qui sont indispensables vous sont présentés ce soir pour un montant total de CHF 115'000.00, les autres postes étant des crédits reportés. Il s'agira dans les prochaines années de maintenir cette politique pour éviter que les finances ne se péjorent trop.

Le budget 2018 de notre commune présente un déficit de CHF 88,6'015.95 ceci pour un total de charges de CHF 3'216'710.25 et de recettes de CHF 3'130'694.30.

Un bref comparatif avec 2017 permet de voir que les budgets des dépenses et des recettes est stable, voire même en légère diminution de CHF 30'000.00. Le niveau de déficit attendu est donc pratiquement le même qu'il y a 12 mois.

Les discussions entre le Conseil communal et la commission financière ont été constructives et ouvertes. Nous tenons à remercier l'ensemble du Conseil communal pour son engagement à gérer au mieux le ménage communal.

Nous recommandons donc à l'assemblée d'accepter ce budget 2018 tel que présenté ce soir.

M. le syndic remercie M. Ducrot, président de la commission financière pour son rapport.

Il profite de l'occasion pour remercier très sincèrement les membres de la commission qui sont Messieurs Vincent Ducrot, président, Christiane Oberson et Pierre-André Chevalley. Merci pour votre engagement, vos conseils avisés et la bonne collaboration entretenue avec le Conseil communal et notre administration.

2.4. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

Avant de passer au vote les budgets de fonctionnement et d'investissements, **M. le syndic** demande s'il y a des questions d'ordre général.

Aucun autre complément d'information n'étant demandé, **M. le syndic** propose de passer au vote et demande que les personnes qui approuvent le budget 2018 dans son intégralité et tel qu'il a été présenté lèvent la main.

Résultat du vote :

Le budget 2017, dans son intégralité, est accepté à l'unanimité.

M. le syndic ne veut pas fermer ce chapitre sans adresser à Mme Daniella Pasquier ses remerciements et sa reconnaissance pour son travail réalisé avec professionnalisme et précision. Madame Pasquier est une personne dévouée et assume parfaitement son poste de boursière communale.

3.- Présentation de la planification financière 2018 - 2022

Pour cette présentation, la parole est passée à **M. Laurent Gremaud**.

Selon l'article 86d de la Loi sur les communes, le Conseil communal établit un plan financier sur cinq ans, mis à jour au moins une fois par année.

Le plan financier est établi par le Conseil communal et soumis à la commission financière. Le Conseil communal adopte cette planification financière comme outil de gestion. L'assemblée communale est informée du plan financier et de ses mises à jour.

La première étape d'une planification réside dans l'élaboration d'un catalogue des investissements que la commune devrait être amenée à réaliser à un horizon de cinq ans. Cette liste n'est pas un engagement pris par la commune, par contre elle nous aide à en calculer les incidences financières, que ce soit en termes de charges et produits d'intérêts, en charges d'entretien et en charges d'amortissements. Notre

planification a fait ressortir un total net d'investissement d'environ CHF 1.9 millions d'ici 2022, comprenant les éléments suivants :

- les investissements qui vous seront présentés ce soir
- la réfection de l'étanchéité de l'abri PC de la Croix-Verte ainsi que du bitume de la place de parc,
- l'étude de l'assainissement du Pont du Forchaux
- la réfection de la route de Montillier et de sa bordure en pavés
- le remplacement de la conduite de Champotey
- une future participation à une déchetterie intercommunale et à un centre pour les pompiers.
- Le remplacement de la chaudière du restaurant.

En deuxième phase, nous planifions les charges et les produits des 5 prochaines années (2018 à 2022) en fonction des éléments en notre possession, en particulier :

- le taux d'évolution des recettes fiscales
- taux d'évolution des dépenses régionales et cantonales (charges liées)
- les modifications particulières de charges et de recettes que l'on peut évaluer à ce jour, dans le cas présent le prochain Cycle d'Orientation de Riaz dès et les transports du cercle scolaire qui seront à la charge des communes dès l'automne 2018.

En remarque et comme constaté ces dernières années, le résultat au bouclage est très dépendant d'éléments peu-maîtrisables que sont les recettes conjoncturelles liées à l'immobilier (droit de mutation et impôt sur les gains immobiliers). Ces recettes sont très volatiles, aussi nous n'en avons considéré qu'une augmentation modérée dans la planification financière.

Dès lors, sur la base de notre planification financière, nous pouvons vous faire part des constatations suivantes :

➤ **l'évolution des charges en francs :**

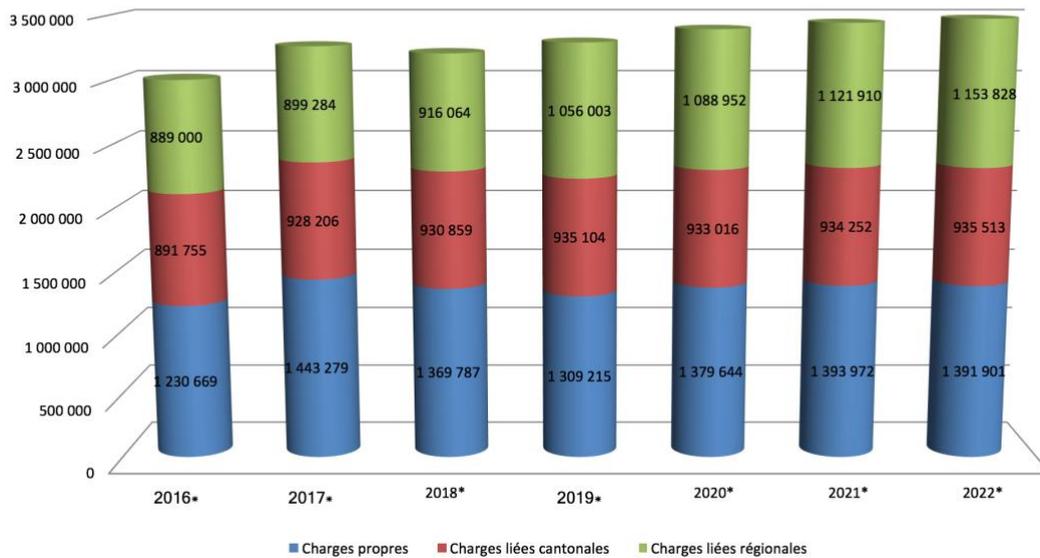
- * = chiffres selon budget et planification financière

Planification financière 2018 - 2022



35

Evolution des charges - en CHF



Nous constatons une évolution régulière des charges, en relation aussi avec une augmentation de population modérée.

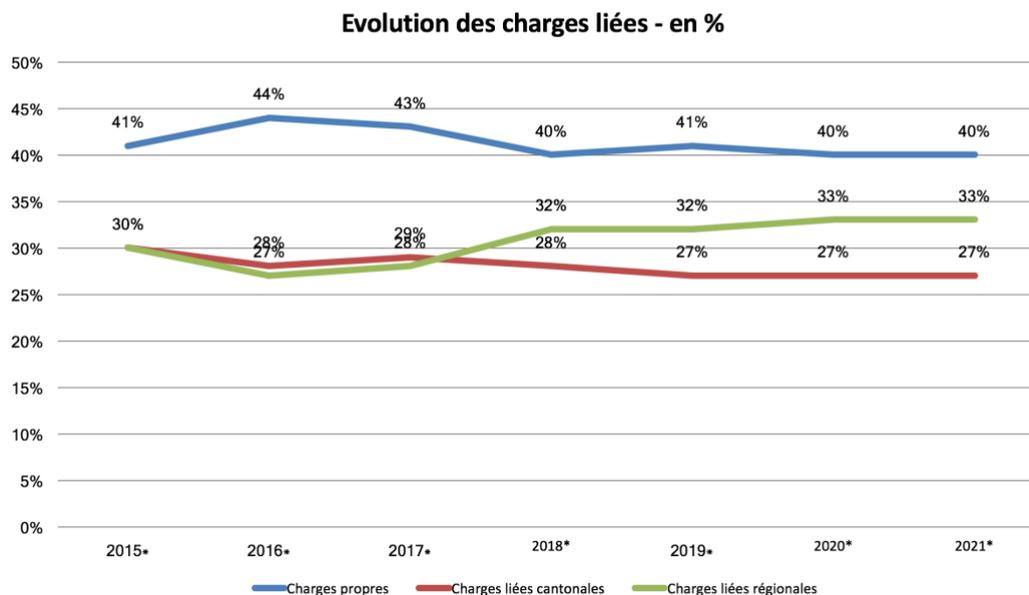
➤ **l'évolution des charges liées en % :**

➤ * = chiffres selon budget et planification financière

Planification financière 2018 - 2022



36



Le graphique visualise la progression des charges liées cantonales et régionales, qui représentent pratiquement les 2/3 des charges communales.

L'augmentation des charges liées régionales sont principalement dû à la prise en charge des transports du cercle scolaire et au nouveau C03.

Les charges liées régionales devraient à terme encore augmenter avec :

- le développement des infrastructures pour l'accompagnement des personnes âgées
- le projet de construction d'un centre sportif régional.
- d'autres infrastructures qui seront rendues nécessaires par le développement démographique important de la région.

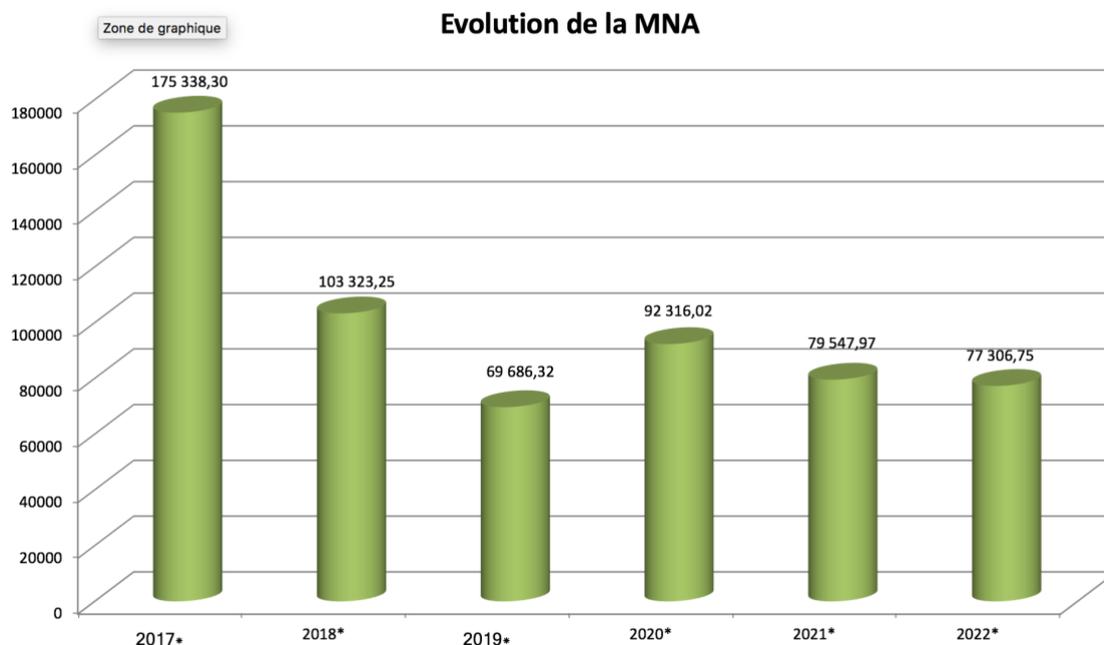
L'évolution de la marge nette d'auto-financement :

- MNA = capacité de la commune à générer des liquidités afin de financer ses investissements
- Son évolution négative résulte de l'augmentation des charges mise en rapport avec une augmentation moindre des recettes
- Le saut constaté en 2018 résulte des premières annuités du CO de Riaz
- Cette évolution est préoccupante puisque les investissements listés dans la planification financière seront en bonne partie nécessaires, mais que les marges planifiées ne permettront plus de les financer.

Planification financière 2018 - 2022



37



Cette planification met en avant le fait que la situation financière de la commune se détériore et que les produits actuels ne suffiront plus pour assumer les tâches qu'on lui demande. En effet pour les 5 prochaines nous ne pourrons investir plus de 85'000 par année sans puiser dans notre capital.

4.- Informations du Conseil communal

Fusion du cercle scolaire : Information de Mme Christel Castella Bourqui

Les trois communes de Sorens Marsens et Echarlens travaillent à la fusion du cercle scolaire. Une soirée d'information sera proposée aux citoyens des trois communes au printemps, le projet de fusion sera présenté lors de l'assemblée communale de printemps.

Mme Castella rappelle qu'elle va quitter le Conseil communal au 31 décembre 2017 et profite de l'occasion pour remercier ses collègues. En deux ans, elle a beaucoup appris et la collaboration était riche. Elle quitte le navire en cours de voyage avec un certain sentiment d'inachevé. En raison d'un changement professionnel, elle a dû faire un choix et elle a privilégié sa carrière et sa famille

M. le syndic et au nom à tous, remercie Mme Christel Castella Bourqui pour le poste de conseillère communale qu'elle a occupé d'avril 2016 au 31 décembre 2017.

En charge de l'école, de l'AES et de la protection de la jeunesse.

Christel, le bon sens qui t'anime, ton efficacité et ton engagement sans faille ont fait de toi une personne très appréciée de tes collègues. Merci encore pour ton engagement.

5.- Divers

Mme Inge Chenaux demande pourquoi les containers pour les déchets ménagers ont été supprimés à Montmelley. Pour sa part, envoyer tout le village à la déchetterie n'est pas écologique et difficile à gérer pour les personnes âgées et les invalides.

M. Guillaume Pugin répond que le Conseil communal a décidé, suite à des plaintes d'odeurs de garder seulement deux points de ramassage, à la déchetterie en tout temps et devant le Restaurant le vendredi matin, pour tous les citoyens et afin de ne pas privilégier certains quartiers. Avec cette nouvelle organisation tout le monde dépose ses sacs aux mêmes endroits.

M. le syndic rappelle également qu'en 2013, la commune a décidé de supprimer certains points de ramassage et avait laissé des containers. Suite à des plaintes d'odeurs, notamment aux alentours de l'école, le Conseil communal ne pouvait pas supprimer les containers seulement à l'école sans passer par une inégalité de traitement.

Il rappelle que c'est une décision du Conseil communal et rappelle que les points de ramassage les plus éloignés du village ont été supprimés en premier.

Par rapport aux personnes âgées, il y en a pas seulement à Montmelley mais partout. Le Conseil communal a pris cette décision, bouge un peu les choses mais n'a plus le choix. La commune à l'obligation de couvrir les frais des ordures ménagères à raison de 70%, on est actuellement à 79%, en augmentant les points de ramassage on va augmenter les coûts et il faudra alors adapter les taxes et personne ne sera gagnant au bout du compte.

M. le syndic répond à Mme Chenaux que la diminution des sites de ramassage nous a permis une économie des coûts d'env. CHF 5'000.00.

Mme Chenaux comprend mais relève le fait que la commune devrait augmenter la

taxe des déchets et laisser les containers dans différents sites.

C'est une décision du Conseil communal, réplique une nouvelle fois **M. le syndic** et celui-ci était sachant que cette nouvelle organisation ne plairait pas à tout le monde. L'accès à la déchetterie est possible en tout temps, celle-ci a été adaptée dans ce sens. Pour les personnes âgées, une entraide devrait normalement se mettre en place semble-t-il.

Il lui propose de demander aux citoyens de Fontanoux et Champotey comment ils font depuis 2013.

M. Bernard Pugin fait part de son souci au sujet de la conduite d'eau de Montmelley et suite aux problèmes rencontrés dernièrement et pour lesquels le Conseil communal n'y est pour rien. Il pense que toutes ces coupures d'eau ne vont pas améliorer les conduites déjà en mauvais état et éviter les fuites d'eau. A qui en incomberont les coûts le cas échéant ? Le conseil communal pense-t-il faire quelque chose avant la grosse casse ?

Mme Inge Chenaux demande qui va payer la vidange des conduites, respectivement le fait que l'eau a coulé pendant 4 heures.

M. Pascal Mauron revient sur le problème survenu mardi matin. La faute revient à la Maison Rithmeyer qui faisait une intervention au niveau des pompes du puits d'Echarlens et se sont trompés dans la programmation et pendant la nuit ça a fermé la vanne et coupé les pompes et le réseau d'eau s'est vidé. C'est le premier plan. Ensuite ils ont ouvert la vanne mais il fallait un peu de temps jusqu'à ce que tout se remplisse

D'autre part, dans le quartier de Montmelley on remarque toujours de l'air dans les conduites, raison pour laquelle on a laissé couler à l'hydrante pour permettre à l'air de sortir pour éviter des problèmes dans les maisons.

On connaît les problèmes et pour y remédier, l'année prochaine on va poser une ventouse et espérer que celle-ci va faire effet lors de coupures d'eau.

Un vieillissement des conduites est aussi constaté dans ce secteur et on s'y penche gentiment mais ceci va amener un gros chantier. Il faut savoir que les problèmes du réseau d'eau sont régulièrement rencontrés sur toute la commune.

De plus, une vanne a été posée près de la Ferme de Montmelley pour éviter les coupures d'eau dans le quartier de Montmelley et maintenant on va poser cette ventouse.

Mme Elisabeth Ding demande des informations au sujet de cette ventouse.

M. Pascal Mauron précise qu'elle sera posée, directement sur la conduite d'eau, sur un point le plus haut du village, celui-ci n'est pas encore défini. Elle permet d'absorber l'air qui est dans les conduites et dans vos maisons lors de coupure d'eau.

M. Bernard Pugin informe que cette conduite n'a pas été posée dans les règles de l'art. Le sable manque et les vannes souffrent lors de coups de bélier.

M. Vincent Ducrot confirme que des malfaçons dans la pose sont constatés sur cette conduites ce qui provoquent les fuites d'eau alors qu'elle n'est pas extrêmement vieille.

Mme Inge Chenaux demande à la commune la possibilité de poser une poubelle à chiens supplémentaire entre Montmelley et la Route du Donjon. Elle relève le fait que le chemin est plein de crottes.

M. le syndic répond que c'est un problème récurrent et que même à côté des poubelles on trouve des crottes. Il remercie Mme Chenaux pour son intervention et promet d'analyser la situation.

M. Philippe Gremaud félicite et remercie le Conseil communal pour la création du sentier pédestre aménagé depuis la scierie jusqu'à Riaz. « Aux Epessous ». Il est bien apprécié et bien utilisé.

Vu que l'endroit est aménagé et bien fréquenté. Est-ce que la commune va mettre une exigence pour que l'exploitant sécurise l'endroit par rapport au bétail ?

M. le syndic explique qu'il existe un passage depuis la scierie jusqu'à Riaz. En vue du CO de Riaz, le Conseil communal a décidé d'élargir le chemin pour les piétons et permettre aux vélos d'y passer. Le but étant aussi d'accéder à pied au CO de Riaz. On favorise ainsi la mobilité douce.

Par rapport aux clôtures qui devraient être mise en place de chaque côté du chemin, quand les animaux pâturent, le locataire a dans son contrat un close à ce sujet. On lui a déjà fait des remarques et on verra quel moyen utilisé en cas de non-respect d'autant plus qu'il y a plus de passage maintenant.

La parole n'étant plus demandée, **M. le syndic** a le plaisir d'inviter l'assistance à rester dans cette salle où nous aurons le plaisir de servir du thé, du vin chaud ainsi que quelques friandises de circonstance.

Avant de clore cette assemblée, M. le syndic tient à adresser ses vifs remerciements à ses collègues du Conseil Communal à qui va sa gratitude pour leur appui, leur engagement et tout le travail qu'ils réalisent bien souvent dans l'ombre.

Merci à Mesdames Patricia Gremaud et Daniella Pasquier pour leur travail au sein de l'administration communale, et bien sûr pour la préparation de cette assemblée.

Merci à notre employé communal, M. Gilbert Dupont, ainsi qu'à l'ensemble du personnel auxiliaire qui œuvre à l'entretien et à l'embellissement de notre village.

Merci également à toutes les citoyennes et citoyens qui s'engagent dans le bureau des votations et dans les diverses commissions, merci à vous tous.

Il souhaite aussi la bienvenue à Mme Severine Noël, nouvelle conseillère communale qui va entrer en fonction au début l'année et qui va normalement reprendre les dicastères de Mme Castella.

Il lui souhaite de trouver du plaisir et de la satisfaction dans cette fonction, et en notre nom à tous je la remercie très sincèrement de s'investir pour le bon fonctionnement de la commune et pour le bien de nos concitoyens.

Pour terminer, il lui reste à souhaiter à chacune et à chacun un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année ainsi qu'un bon retour dans leur foyer.

Merci pour votre attention et profitez de rester encore quelques instants parmi nous pour le thé et le vin chaud.

La secrétaire :

Patricia Gremaud

Le syndic :

Jean-Philippe Yerly